



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

J'espère que tout le monde garde le moral et la forme. C'est encourageant de voir à quel point l'entraide est au rendez-vous dans ces circonstances exceptionnelles.

Par le biais de cette infolettre, je souhaite partager avec vous les dernières informations disponibles pour soutenir les personnes et les entreprises qui sont affectées par la COVID-19.

Notre région compte des centaines d'agriculteurs qui travaillent sans relâche pour nous nourrir. Ils sont habitués à faire face à de nombreux imprévus dont le climat, les maladies des animaux et des plantes, ainsi que les variations des prix et des marchés. Le recrutement est toujours difficile dans le secteur alimentaire, mais cette année, les défis sont plus grands encore. Les travailleurs étrangers expérimentés arriveront en moins grand nombre et les usines voient leur capacité d'abattage et de transformation sérieusement réduite à cause de la COVID-19.

C'est pourquoi nous avons lancé l'initiative *Mettez la main à la pâte* (www.agr.gc.ca) qui vise à connecter les Canadiens à la recherche d'un emploi avec les entreprises agricoles et agroalimentaires. J'encourage toutes les personnes intéressées à contribuer au bien-être de leur communauté à se joindre à la chaîne d'approvisionnement alimentaire, à la ferme, dans le secteur de la transformation, à l'épicerie ou à la banque alimentaire.

Je vous invite à consulter le site CANADA.CA pour obtenir toutes les informations fiables dont vous avez besoin, et n'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Prestation canadienne d'urgence - p.2

Soutien aux particuliers - p.4

Soutien aux entreprises et organismes - p.6

Soutien aux industries - p.12

Meilleures pratiques sanitaires - p.13

Marie-Claude Bibeau

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Si vous avez cessé de travailler à cause de la COVID-19, la **Prestation canadienne d'urgence (PCU)** peut vous fournir un soutien temporaire du revenu. La PCU est une prestation imposable de 2 000 \$ par mois, d'une durée maximale de 4 mois aux travailleurs admissibles.

La prestation est disponible du 15 mars au 3 octobre 2020.

Présenter une demande

Vous pouvez présenter une demande **en ligne** (<https://bit.ly/2VqbtMf>) ou encore par téléphone au **1-800-959-2019** ou au **1-800-959-2041**.

Vous pouvez dès à présent présenter une demande pour la 2^e période d'admissibilité qui a commencé le 13 avril.

Attention : Ne présentez une demande de PCU que pas l'intermédiaire de Service Canada **OU** de l'Agence du revenu du Canada, pas des deux.

Admissibilité

Les travailleurs qui remplissent les critères suivants ont droit à la PCU :

- Avoir cessé de travailler en raison de la COVID-19 ou être admissibles aux prestations régulières ou de maladie de l'assurance emploi;
- Ne pas avoir quitté volontairement leur emploi;
- Avoir gagné un revenu d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de la demande.

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Depuis le 15 avril, des changements ont été apportés aux règles d'admissibilité et seront appliqués rétroactivement au 15 mars 2020.

Vous pouvez maintenant être admissible à la PCU si vous :

- Avez perdu votre revenu principal à cause de la COVID-19 et gagnez moins de 1 000 \$ par mois;
- Êtes travailleur saisonnier* et avez épuisé vos prestations régulières de l'assurance-emploi, mais que vous ne pouvez pas reprendre votre travail saisonnier à cause de la COVID-19;
- Avez récemment épuisé vos prestations régulières de l'assurance-emploi et n'êtes pas en mesure de trouver un emploi en raison de la COVID-19.

* Les emplois d'été pour étudiants ne sont pas considérés comme des emplois saisonniers.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2VqbtMf>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

ÉPAULER LES ÉTUDIANTS

Les étudiants de niveau postsecondaire ainsi que les nouveaux diplômés ressentent les impacts économiques de la COVID-19. Afin de les aider dans cette période difficile, nous avons annoncé des mesures de soutien globales de presque **9 milliards \$**.

Cette initiative les aidera à recevoir le soutien financier dont ils ont besoin cet été. Elle les épaulera également dans la poursuite de leurs études à l'automne tout en aidant beaucoup d'entre eux à acquérir les compétences nécessaires pour débiter leur carrière.

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants

La **Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)** soutiendrait les étudiants et les nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence. La PCUE fournirait **1 250 \$** par mois aux étudiants admissibles ou **1 750 \$** par mois aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou un handicap.

Si vous êtes aux études en ce moment, si vous allez à l'école en septembre ou si vous avez obtenu votre diplôme après décembre 2019 – vous êtes admissible.

Cette prestation serait disponible du mois de mai jusqu'au mois d'août 2020.

Les étudiants admissibles qui ont un emploi et qui font moins de 1 000 \$ par mois pourront également bénéficier de la PCUE.

Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant

La **Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant** aidera les étudiants à acquérir de l'expérience et les compétences en prêtant main forte à leur communauté durant la pandémie de COVID-19.

Ainsi, ceux qui choisiront d'aider leur communauté en cette période de crise recevront entre 1 000 \$ et 5 000 \$ pour leurs études à l'automne.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

SOUTENIR LES ÉTUDIANTS

Bourse d'études supérieures en recherche et bourses postdoctorales

Afin d'appuyer les étudiants et les boursiers de recherche postdoctorale, le gouvernement du Canada va remettre **291,6 millions \$** aux conseils subventionnaires fédéraux et prolonger les bourses d'études supérieures en recherche ainsi que les bourses postdoctorales du gouvernement fédéral qui arrivent à échéance.

De plus, les opportunités d'emploi pour les étudiants de troisième cycle et les détenteurs d'une bourse de recherche postdoctorale seront améliorées par l'entremise du Centre national de recherches du Canada.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3bGD42E>.

ESPACE MIEUX-ÊTRE CANADA

Notre gouvernement est conscient de la pression considérable que la COVID-19 exerce sur les individus et les familles partout au pays. Le portail de soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances est maintenant accessible à tous les Canadiens.

Ce portail Web a été conçu pour appuyer les services déjà offerts par les provinces et les territoires. **Espace Mieux-Être Canada** offre un réseau virtuel de services d'information et de soutien psychosocial.

Pour visiter le portail, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Vnjgvs>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

La **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** permet d'accorder aux employeurs admissibles une subvention salariale correspondant à 75% du salaire jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars.

Dans le but de soutenir les employeurs, l'Agence du revenu du Canada a déployé un nouveau site Web qui présente les lignes directrices sur les critères d'admissibilité, les modalités et la démarche à suivre pour demander la SSUC. Ce site offre aussi un outil qui aide les employeurs à calculer et à prévoir le montant qu'ils pourront réclamer.

À compter du **lundi 27 avril 2020**, vous pourrez présenter une demande par l'intermédiaire du portail *Mon dossier d'entreprise* de l'Agence du revenu du Canada ou encore sur par le biais d'un formulaire en ligne qui sera disponible lundi prochain.

Pour plus d'informations et pour utiliser la calculatrice, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3cF0F3Q>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

Entièrement financé par le gouvernement du Canada, le **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)** offre des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation immédiats comme la paie, le loyer, les services publics, l'assurance, les impôts fonciers ou le service de la dette.

Afin de soutenir encore plus de petites entreprises, les critères d'admissibilité du CUEC ont été élargis. Pour être admissibles, les petites entreprises et les organismes à but non lucratif devront démontrer qu'ils ont versé de **20 000 \$ à 1,5 million \$ en masse salariale en 2019.**

Les entreprises et les organismes à but non lucratif peuvent demander du soutien par l'entremise de leurs banques et coopératives de crédit.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://ceba-cuec.ca/fr/>.

AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL

Nous avons l'intention de mettre en place l'**Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)** des petites entreprises.

Le programme fournira des prêts et/ou des prêts à remboursement conditionnel à des propriétaires d'immeubles commerciaux. En retour, ceux-ci abaisseront et annuleront le loyer d'avril (de manière rétroactive), de mai et de juin des petites entreprises qui sont leurs locataires.

Nous travaillons avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre ce programme qui améliorera le soutien en matière de loyer offert aux entreprises les plus touchées par la pandémie.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/34PzlaY>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

ENTREPRISES NOVATRICES EN DÉMARRAGE

Pour soutenir les entreprises novatrices qui sont en démarrage et qui ne peuvent recevoir de financement dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada et du Programme de crédit aux entreprises, nous versons une aide de **250 millions \$** au **Programme d'aide à la recherche industrielle**.

Ce programme fournit des conseils, des liens et du financement pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leurs capacités d'innovation et à commercialiser leurs idées.

À compter du **22 avril 2020**, les petites et moyennes entreprises qui ne sont pas admissibles à un financement dans le cadre du Programme de subvention salariale d'urgence et de crédit aux entreprises du Canada pourront présenter une demande d'aide financière.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Vpimye>.

JEUNES ENTREPRISES

Pour soutenir les jeunes entrepreneurs de partout au pays qui éprouvent des difficultés à cause de la COVID-19, nous versons un soutien de **20,1 millions \$** à **Futurpreneur Canada**, le seul organisme national sans but lucratif à offrir du financement, du mentorat et des outils de soutien aux jeunes et nouveaux propriétaires d'entreprise de 18 à 39 ans.

Ces fonds permettront à Futurpreneur Canada d'offrir à ses clients un allègement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3bm9kb1>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

AGENCES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU CANADA

Pour soutenir les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement fédéral pour faire face à la COVID-19, nous versons **962 millions \$** pour le **Fonds d'aide et de relance régionale**.

Le Fonds permet :

- D'offrir des mesures d'atténuation immédiates pour les entreprises qui ont des difficultés pour cause de manque de liquidités;
- De préparer dès maintenant l'après COVID-19 par le biais d'un appui axé sur la relance économique.

L'initiative comporte deux volets :

- **675 millions \$** permettront d'appuyer les économies régionales, les entreprises, les organisations et les communautés dans toutes les régions du Canada. Au Québec, ce volet sera pris en charge par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC);
- **287 millions \$** pour l'appui au réseau national des SADC qui pourra offrir un soutien ciblant tout particulièrement les petites entreprises et les communautés rurales à travers le pays.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2RWINcO>.

DÉCOUVRIR LE SOUTIEN DONT VOTRE ENTREPRISE A BESOIN

Pour faciliter vos recherches de mécanismes de soutien et autres programmes et services liés à la COVID-19, rendez-vous sur ce lien : <https://bit.ly/2VEBmYF>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE

Beaucoup de personnes qui étaient déjà dans une situation précaire se trouvent aujourd'hui encore plus fragilisées à cause de la COVID-19, et elles sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers les organismes de bienfaisance et les organisations à but non lucratif pour obtenir de l'aide. Afin d'offrir un plus grand soutien à ces organismes importants, **350 millions \$** seront versés au **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire**.

Cet investissement sera versé à des organisations nationales telles que Centraide, les Fondations communautaires du Canada et la Croix-Rouge, qui pourront rapidement distribuer les fonds à des organisations locales et aux gens vulnérables.

Les objectifs du Fonds sont :

- D'augmenter les livraisons à domicile de produits alimentaires et de médicaments par des bénévoles;
- De fournir des services de transport, notamment pour accompagner ou conduire des aînés ou des personnes handicapées à leurs rendez-vous;
- De développer davantage les lignes d'assistance téléphonique qui fournissent de l'information et du soutien;
- D'aider les Canadiens vulnérables à obtenir des prestations du gouvernement;
- De fournir aux bénévoles la formation, le matériel et le soutien nécessaires pour qu'ils continuent d'apporter leur précieuse contribution à la lutte contre la COVID-19;
- De remplacer les contacts personnels et les rencontres sociales par des rencontres ou des contacts virtuels par téléphone, messages textes, téléconférences ou Internet.

Les organisations communautaires pourront demander des fonds par l'entremise des partenaires nationaux ou de leurs entités locales.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE

Les partenaires et leurs réseaux travaillent le plus rapidement possible pour mettre en place des processus de demande. Les organisations communautaires devraient consulter les sites Web de Centraide Canada, de la Croix-Rouge canadienne et de Fondations communautaires du Canada pour savoir quand et comment ils pourront présenter une demande.

Centraide Canada :

<http://www.centraide.ca/blog/covid-19-le-gouvernement-du-canada-annonce-un-fond-durgence-de-350m>

Fondations communautaires du Canada :

<https://www.communityfoundations.ca/fr/initiatives/responding-to-covid-19/>

Croix-Rouge Canada :

<https://www.croixrouge.ca/a-propos-de-nous/medias-et-nouvelles/communiqués-de-presse/declaration-commune-%E2%80%94-croix-rouge-canadienne-fondations-communautaires-du-canada-centraide-united>

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2VpPN3H>.

SOUTIEN AUX INDUSTRIES

CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

Nos travailleurs autonomes des milieux créatifs, les organismes communautaires, et les organisations sportives et culturelles doivent composer avec une situation particulièrement difficile. Afin de les soutenir, nous mettons en place le **Fonds d'urgence relatif à la COVID-19**.

Ce Fonds de **500 millions \$** aidera à répondre aux besoins financiers des organismes de ces secteurs qui sont touchés de plein fouet par la COVID-19, afin que ceux-ci puissent continuer de soutenir les artistes et les athlètes.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Vj07uv>.

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.